

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Personnalités qualifiées	AIRBUS SAS	BARBAUX	Yann	Excusé
	CentraleSupélec	SOUBEYRAN	Romain	Présent
	ENS Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	Saint-Gobain	FAFET	Gérald	Présent
	IFSTTAR	JACQUOT-GUIMBAL	Hélène	Excusée
	Université Paris-Saclay	MARITON	Michel	Présent
	Association anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Présent
	ATHENA	THIBAULT	Françoise	Excusée
Représentants d'institutions partenaires	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Présente
	INRIA Saclay	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	Conseil régional Ile de France	LE BOHELLEC	Franck	Excusé
	CNRS	PAPILLON	Marie-Hélène	Présente
	Académie des sciences	PIRONNEAU	Olivier	Excusé

	Université Paris-Sud	SARFATI	Alain	Présent
Collège A	Département de Génie mécanique - LMT	BOUCARD	Pierre-Alain	Présent
	ISP	LACOUR	Stéphanie	Excusée
	Département de Physique - LPQM	LEDOUX-RAK	Isabelle	Excusée
	Département de Physique - LAC	ROCH	Jean-François	Excusé
Collège B	Département de Génie civil - LMT	ABHARI	Kamila	Excusée
	Département de Chimie - PPSM	JULIEN-RABANT	Carine	Présente
	Département de Biologie	RIALLAND	Pascale	Excusée
	Département EEA -Satie	VOURC'H	Éric	Présent

Élèves et étudiants	Département de Biologie Département de Sciences sociales	ALBRECHT <u>Suppléant</u> : LION-ATLAN	Laure Augustin	Excusée Présent
	Département de Physique Département de Génie civil	DELON <u>Suppléant</u> : MARTIN-CAVILLE	Aymeric Camille	Excusé Présente
	Département de Physique Département de Physique	JACQUOT <u>Suppléant</u> : POIZAT	Oscar Marine	Excusé Excusée
	Département de Langues Département de Mathématiques	RENOUX <u>Suppléant</u> : SAGHROUNI	Mona Hichem	Présente Excusé
	BIATSS	Direction de la scolarité et de la vie étudiante	RABE	Tiana

26 votants

Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Excusée
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentants du Rectorat :

DES	AKKARI	Suzanne	Présente
------------	--------	---------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	MOITON	Gilles	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente

Invités :

Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice des ressources humaines	TORRICELLI	Catherine	Présente
DAF	COUNIL	Christine	Excusée

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 - Vote.....	5
II. Point d'actualité.....	5
III. Aspects institutionnels.....	5
1. L'ENS dans l'Université Paris-Saclay - Vote.....	5
2. Université Paris-Saclay : statuts et dispositions transitoires - Vote.....	6
IV. Aspects ressources humaines.....	7
1. Prime de restructuration - Vote.....	7
2. Plan d'action sociale - Vote.....	8
V. Aspects pédagogiques et scientifiques.....	8
1. Accréditation de l'offre de formation - Vote.....	8
2. Année de césure : cadrage et droits d'inscription - Vote.....	8
3. Commission d'action sociale étudiante - Vote.....	9
VI. Aspects budgétaires et financiers.....	9
1. Sorties d'inventaire - Vote.....	9
2. Dispense d'engagement décennal - Vote.....	9
3. Tarifs - Vote.....	10
VII. Conventions.....	10
VIII. Questions diverses.....	10

La séance est ouverte à 9 heures 35.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019.

II. Point d'actualité

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'exposition sur l'histoire de l'établissement depuis son installation en 1956 à Cachan a rencontré un franc succès. Le LPQM a fêté ses vingt ans lors de la célébration intervenue le 12 avril 2019.

L'École poursuit ses actions dans le secteur de l'intelligence artificielle. Elle a ainsi organisé une journée dédiée à Robert Azencott. L'ENS Paris-Saclay participe également au challenge « IA de confiance » et « Transfer learning » organisé par la région Île-de-France.

Frédéric Dias, professeur au Centre de mathématiques et leurs applications de l'établissement et en détachement à l'University College Dublin, a été distingué par l'ERC pour la seconde fois de sa carrière. Marie Cornu, directrice de recherche à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP), a reçu la médaille d'argent 2019 du CNRS.

Pierre-Paul ZALIO annonce que l'École intègre le top 100 du classement de Shanghai dans le domaine des mathématiques.

Enfin, 3 étudiantes et étudiants de l'ENS Paris-Saclay ont obtenu la deuxième place au niveau européen lors du concours Chemistry Rediscovered.

III. Aspects institutionnels

1. L'ENS dans l'Université Paris-Saclay - Vote

En préambule, Pierre-Paul ZALIO précise qu'il va appuyer ses propos sur le texte qu'il a fait parvenir aux administrateurs rappelant les conditions de réussite de l'installation de l'École sur le plateau de Saclay et qui ont donné lieu à différents votes dans cette instance depuis 2009. Ces conditions peuvent se résumer en trois grandes questions :

1. L'École trouve-t-elle dans ce projet une place à la hauteur de ses ambitions et conforme à sa mission d'ENS ?
2. Avons-nous les moyens pour la construction, les opérations de transfert, l'accompagnement des personnels et la soutenabilité de l'établissement ?
3. L'aménagement et la desserte du campus Paris-Saclay font-ils l'objet de décisions et de réalisations compatibles avec l'ambition de ce projet et notre installation ?

Pierre-Paul ZALIO se félicite de la création des 17 *Graduate-Schools* disciplinaires ou thématique ou de mission. Ces structures internes à l'Université Paris-Saclay permettront à tous ses fondateurs de jouer un rôle explicite dans l'organisation de la formation et de la recherche. Dans ce cadre, l'ENS Paris-Saclay coordonnera une *Graduate-School* transversale sur les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. La note de travail sur les *Graduate-Schools* précise les grands principes de la *Graduate-School* Enseignement supérieur et recherche (nom provisoire).

Pierre-Paul ZALIO rappelle que les coûts de déménagement, de rééquipement et de réinvestissement de la recherche s'élèvent à 18,5 millions d'euros. S'ajoutent à ce montant 2,2 millions de primes d'accompagnement liées au transfert des personnels vers le site de Saclay. Ces dépenses seront financées par les réserves de l'ENS Paris-Saclay. L'École bénéficiera cependant d'un « resoclage » de sa dotation récurrente de la part de l'État à hauteur de 1,2 million d'euros lui permettant de faire face à la dotation aux amortissements des équipements qui seront acquis au moment de l'installation et partiellement aux dépenses supplémentaires de fonctionnement du bâtiment et des équipements mutualisés. Pierre-Paul ZALIO estime que les conditions minimales de bon fonctionnement du transfert sont acquises. Il salue également la qualité des aménagements et des équipements du campus Paris-Saclay.

Le conseil d'administration prend acte à la majorité des conditions favorables à la poursuite des travaux pour mener à bien l'installation de l'ENS sur le plateau de Moulon et pour son inscription dans l'Université Paris-Saclay par 24 voix favorables et 2 abstentions.

2. Université Paris-Saclay : statuts et dispositions transitoires - Vote

L'Université Paris-Saclay comprendra notamment une école universitaire de premier cycle, des composantes et des *Graduate-Schools*. Pierre-Paul ZALIO détaille les modalités de gouvernance prévues dans les statuts de l'Université Paris-Saclay :

- un·e président·e ;
- un conseil d'administration composé de 36 membres, dont la moitié d'élus. Sur les 18 personnalités qualifiées de l'instance, 15 seront proposées par le comité de direction ;
- un conseil académique de 80 membres ;
- un comité de direction formé par les responsables de composantes, les représentants des composantes, les directeurs et les présidents d'écoles ;
- un comité d'orientation stratégique ;
- un bureau ;
- un comité d'audit.

L'article 31 prévoit la possibilité d'un comité technique commun.

Pierre-Paul ZALIO juge équilibrés les principes de gouvernance de l'Université Paris-Saclay .

Éric VOURC'H redoute néanmoins un manque d'indépendance du conseil d'administration. En effet, l'instance n'intégrera que 50 % d'élus. La majorité des personnalités qualifiées seront par ailleurs nommées sur proposition du comité de direction.

Sylvie RETAILLEAU rappelle que les statuts de l'Université Paris-Saclay découlent du modèle cible adopté en 2017. Elle souligne que le comité de direction ne prend aucune décision, contrairement au conseil d'administration. La présence de personnalités extérieures dans cette instance vise à assurer le positionnement de l'Université. De plus, suite aux suggestions de nominations émises par le comité de direction, le conseil d'administration peut effectuer des contre-propositions.

Carine JULIEN-RABANT s'associe aux propos tenus par Monsieur Vourc'h. Elle évoque ensuite sa préoccupation pour les étudiants de premier cycle.

Sylvie RETAILLEAU indique que l'école universitaire de premier favorisera les passerelles permettant des poursuites d'étude. Elle doit également faciliter l'insertion professionnelle des étudiants de niveau bac + 3.

Augustin LION-ATLAN considère que les étudiants des écoles à petit effectif ne seront pas suffisamment représentés dans le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO propose deux votes. Le premier concerne les statuts de l'Université Paris-Saclay desquels découlera le décret de création de l'Université qui apportera des modifications au décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Le second vote portera sur les discussions concernant le décret de création de l'Université afin qu'elles soient menées conformément aux statuts, notamment à son article 5 concernant l'autonomie de diplomation de l'École.

Le conseil d'administration approuve à la majorité les statuts de l'Université Paris-Saclay par 18 voix favorables et 7 voix défavorables.

Le conseil d'administration donne mandat à l'unanimité au président de l'École pour mener les discussions relatives à la modification du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay qui découlera des statuts et du décret portant création de l'Université Paris-Saclay.

IV. Aspects ressources humaines

1. Prime de restructuration - Vote

Catherine TORRICELLI rappelle les critères d'éligibilité cumulatifs à la prime de restructuration de service :

- être agent fonctionnaire ou agent non titulaire de l'État recruté pour une durée indéterminée (CDI) ;
- exercer son activité sur le site de Cachan lors du déménagement de l'entité de rattachement ;
- occuper de manière permanente un emploi en tant que BIATSS, enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur ;
- être rémunéré par l'ENS Paris-Saclay.

La prime de restructuration de service, qui repose sur une base réglementaire, est de 5 000 euros bruts. Un montant complémentaire pourra être alloué aux agents en fonction de leur situation personnelle.

Le président de l'ENS Paris-Saclay propose aux administrateurs que les BIATSS en CDD et les agrégés préparateurs (AGPR) rémunérés par l'École puissent bénéficier d'une prime de 2 000 euros dans le cadre des opérations de déménagement.

Catherine TORRICELLI souligne que le dispositif présenté s'accompagne d'autres mesures, telles que la mise en place du télétravail et l'organisation de navettes mutualisées avec le CEA.

Carine JULIEN-RABANT déplore qu'aucune prime ne soit prévue pour les personnels CNRS et relaie leur inquiétude.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif de prime prévu dans le cadre des opérations de déménagement.

2. Plan d'action sociale - Vote

Le plan d'action sociale de l'ENS Paris-Saclay comprend des aides financières exceptionnelles remboursables ou non remboursables, ainsi que des aides relatives au handicap, à la famille et aux vacances. Il s'adresse aux personnels, aux élèves, aux étudiants et aux agents contractuels avec une ancienneté supérieure à six mois.

Éric VOURC'H relaie la parole de Pascale Rialland qui estime que la réalisation du plan d'action sociale de l'établissement nécessitera des moyens humains conséquents.

Catherine TORRICELLI annonce qu'une personne dédiée à l'action sociale et au handicap rejoindra la DRH fin août 2019.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan d'action sociale, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

V. Aspects pédagogiques et scientifiques

1. Accréditation de l'offre de formation - Vote

Le diplôme de l'ENS Paris-Saclay pour lequel une accréditation est sollicitée repose sur 4 années de formation avec une année de pré-master et 3 années de master renforcé. Il intègre également une poursuite d'études en doctorat. L'année spécifique de parcours offre à chaque normalien la possibilité d'un cursus personnalisé. Claire LARTIGUE fait par ailleurs valoir l'ajout d'un parcours Intelligence Artificielle et d'un parcours International avec un double diplôme.

Suite à une question de Madame Martin-Cavaille, Pierre-Paul ZALIO explique que le programme international a été initié et discuté trois ans auparavant. Le parcours Intelligence Artificielle, qui est un parcours interface particulier, vise à combiner les compétences liées à l'intelligence artificielle avec celles d'autres disciplines.

Claire LARTIGUE ajoute que le parcours International n'a pas pu être concrétisé lors du contrat en cours.

Pierre-Alain BOUCARD se réjouit de l'évolution de certains libellés de parcours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'offre de formation, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

2. Année de césure : cadrage et droits d'inscription - Vote

Caroline De SA explique que l'année de césure concerne la réalisation d'une expérience personnelle ou professionnelle non liée au diplôme délivré par l'École. Les normaliens concernés devront rester inscrits à l'ENS Paris-Saclay. Ils devront par ailleurs s'acquitter de droits d'inscription équivalents à 50 % des frais habituels.

Carine JULIEN-RABANT s'interroge sur la nécessité du dispositif de césure.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour les établissements délivrant des diplômes.

Camille MARTIN-CAVILLE regrette l'impossibilité d'une césure lors de l'année entrante et la limitation à une seule année de césure au cours de la scolarité de l'École.

Augustin LION-ATLAN attire l'attention sur la nécessité d'un suivi réel des étudiants en cas de période de césure.

Caroline De SA acquiesce. Elle précise que le suivi opéré par la direction de la scolarité et de la vie étudiante ne se substitue pas à celui réalisé par l'équipe pédagogique.

Pierre-Alain BOUCARD évoque le blog tenu par 4 élèves du département Génie mécanique actuellement en voyage autour du monde. Ce genre d'initiative facilite le suivi des étudiants.

Le conseil d'administration approuve à la majorité l'intégration de l'année de césure au règlement du diplôme de l'ENS, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération, par 21 voix favorables, 2 abstentions et 2 voix défavorables.

Le conseil d'administration approuve à la majorité le montant des frais d'inscription pour une année de césure, soit 180 euros, par 21 voix favorables, 2 abstentions et 2 voix défavorables.

3. Commission d'action sociale étudiante - Vote

Il est proposé au conseil d'administration la création d'une commission d'action sociale étudiante afin de traiter les difficultés lors de l'examen des dossiers d'exonération de droits d'inscription au diplôme de l'ENS Paris-Saclay. Cette structure gèrera également les aides accordées aux élèves et aux étudiants confrontés à des difficultés sociales.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de la commission d'action sociale étudiante, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

VI. Aspects budgétaires et financiers

1. Sorties d'inventaire - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaire, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

2. Dispense d'engagement décennal - Vote

18 dossiers, dont 15 demandes de dispense de remboursement suite à une rupture de l'engagement décennal, ont été soumis à la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal. Sur les 15 dossiers de demande de dispense, 4 ont reçu un avis favorable fondé sur une erreur d'orientation et de recrutement.

Pierre-Paul ZALIO précise que ces demandes ont été acceptées suite à un examen minutieux de la commission et que certains anciens élèves ne demandent pas de demande de dispense.

Carine JULIEN-RABANT se déclare choquée que des anciens élèves puissent être dispensés de rembourser les montants dus. En effet, ces derniers ont été rémunérés par l'État. L'octroi d'une dispense de remboursement institue par ailleurs une différence de traitement avec les étudiants. Carine JULIEN-RABANT s'étonne aussi que certains directeurs de département aient promis une dispense de remboursement, préalablement à l'étude des dossiers en commission.

Pierre-Paul ZALIO considère que les erreurs d'orientation et de recrutement relèvent aussi de la responsabilité de l'École. Les dispenses de remboursement ne présentent en outre qu'un faible pourcentage des situations de rupture.

Le conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal relative aux dossiers 1, 2, 3 et 4 par 24 voix favorables et 1 abstention.

3. Tarifs - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tarif, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

VII. Conventions

Ce point ne suscite aucune observation.

VIII. Questions diverses

Ce point ne suscite aucune observation.

La séance est levée à 12 heures 10.

Le président du conseil d'administration

 Pierre-Paul ZALIO